

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° _____

G/SECRET/HS96/36/Corr.4

13 octobre 2003

(03-5383)

Original: anglais

MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME HARMONISÉ EN 1996

Communication de documentation

Liste III – Brésil

Corrigendum

La Mission permanente du Brésil a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 19 septembre 2003.

Me référant aux documents G/SECRET/HS96/36, G/SECRET/HS96/36/Corr.1, G/SECRET/HS96/36/Corr.2, G/SECRET/HS96/36/Corr.3 et G/SECRET/HS96/36/Add.1 qui contiennent la notification du Brésil concernant les transpositions dans la Liste III – Brésil en rapport avec l'introduction des modifications du SH96 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de mon pays m'ont chargé de demander que les Membres soient informés que les droits de négociateur primitif (DNP) attribués à la Suède devaient être désignés par "SE" en regard des lignes tarifaires 4801.00.90, 4802.51.90, 4802.52.90 et 4802.60.90 et non par "S" ou "SI" comme c'est le cas actuellement dans les notifications susmentionnées.
